

# Médecine libérale ou médecine sociale ou socialiste

Henri Siegenthaler

La médecine thérapeutique n'a rien de commun avec la politique. Elle a affaire à la gouvernance. En effet comme pour l'approvisionnement en denrées, énergie, poste, etc., les gouvernements doivent assurer la fourniture des soins médicaux de qualité avec constance et équité. Il s'agit de corriger les inégalités issues de notre origine et se mettre en accord avec les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme.

## Trois sortes de médecine

Il y a d'abord la médecine de diagnostique et thérapeutique, égalitaire, conduite par les principes de mutualité, d'égalité et d'accès pour tous. Il appartient au gouvernement de prendre les dispositions pour que, en cas de catastrophes, d'épidémies ou de découvertes de nouveaux maux et moyens thérapeutiques, des mesures soient prises pour protéger la population et faire que les gens soient traités de la meilleure des façons selon les principes fondamentaux de notre Etat.

La médecine thérapeutique est un service d'Etat, même si l'application de ce service pouvait être déléguée à des institutions comme par exemple les assureurs maladie de base. Ceci pour autant que leur activité respecte le principe de l'égalité de traitement et qu'elle soit contrôlée et régulée par l'Etat, une fonction qui serait notoirement insuffisante.

Les autres médecines sont l'une, de confort, et l'autre d'esthétique.

La médecine de confort ou de traitements symptomatiques a trait à des dysfonctionnements, spontanés ou occasionnés par un manque de maîtrise de la fonction de l'organisme humain dans des domaines comme la diététique, la prophylaxie, le travail, etc. Il s'agit là d'un problème de scolarisation et d'instruction de base, deux tâches fondamentales de l'Etat. Mais laissées en partie à la responsabilité de chacun.

Médecine importante, comportementale, qui n'est pas exclusivement l'apanage de médecins, elle peut s'adjoindre de nombreuses personnes, non médecin, au savoir très compartimenté.

Enfin, il y a la médecine d'esthétique avec ses méthodes invasives et qui répond à des souhaits très personnels, à des «Weltanschauungen» qui sont l'expression spécifique d'un individu. Personne ne pourrait se prévaloir de ses idées pour vouloir les imposer à d'autres. Il y a des exceptions. Sans esprit discriminatoire, notre société s'est donnée subjectivement des règles d'esthétique. Les respecter facilite la vie et les accepter est un devoir pour que le principe d'égalité soit respecté.

La première de ces médecines est primordiale, les deux autres sont accessoires.

## Economie capitaliste

On fait un amalgame entre profession libérale et un système politique et économique libéral qui applique les lois du marché et du capitalisme. Ce sont deux choses différentes. Dans un tel système, seul compte le profit chiffrable apporté par la fabrication ou la vente de produits ou de services, et les récompenses qu'il peut distribuer à ses chefs.

Point n'est besoin de bénéfices. Les actionnaires, en petit nombre, se distribuent des charges administratives et se payent à leur aune avec salaire et bonus. Ce système travaille indépendamment des coûts en pertes humaines pour des raisons de stress ou de disproportions entre l'exigence du travail et les possibilités humaines et des pertes de protection écologique, ou de capital terrestre.

Notre système capitaliste appelé pudiquement néo-libéral est de type «pré-marxien». A ceci près que les problèmes des travailleurs, créés par inadéquation du travail avec les possibilités des personnes, sont délégués aux services sociaux de la communauté pour être réglés. Pour les chefs, la qualité de vie se mesure en mètre carré d'habitation, en pouvoir d'achat, en valeurs nutritives consommées mais pas en terme de qualité d'existence. On a oublié la personnalité des gens.

## Un contrôle du service sanitaire dévié

Les activités économiques ou de services qui ont un impact sur la qualité de vie et d'existence des gens doivent être régulées et contrôlées par une institution d'Etat. En priorité il conviendrait que l'Etat contrôle l'administration des assureurs qui remplissent une de ses tâches pour diminuer les coûts étrangers à la médecine et contribuer ainsi à diminuer les cotisations. Or ce sont les assureurs, incompetents en médecine, qui ont été érigés en contrôleurs des médecins. Ils ont mis en place un système de contrôle qui assure et augmente leurs revenus. C'est l'instauration de l'index de sélection (index 130) qui établit la limite financière à partir de laquelle le médecin doit, sous menace, opérer une sélection des «bons» et «mauvais risques» pour les assureurs.

Pratiquement ce système est comparable à une forme de rationnement pour les cas lourds et coûteux. C'est l'expression d'un système matérialiste à outrance. Dans un système d'économie néo-libéral,

Correspondance:  
Dr Henri Siegenthaler  
Chemin de la Passerelle 24  
CH-2503 Bienne  
siegenthalenry(at)bluewin.ch

dénué d'éthique, sans sens de responsabilités étatiques, seul compte le profit. Un produit ou un service n'est proposé que si la plus-value est suffisamment grande par rapport aux coûts du temps, de la matière première et des fonds investis. Ici ce n'est pas l'efficacité des traitements qui est recherchée mais celui dont la plus-value est la plus grande. Ici les traitements bon marché, même s'ils sont plus efficaces, n'ont plus leur place.

Dans un système de santé d'économie privée, le patient serait assimilé à la matière première. Son exploitation serait rentable aussi longtemps que soit son maintien en vie, soit son hébergement dans une institution, permet de dégager une marge ou une plus-value qui vaut la peine pour les entrepreneurs.

### **La médecine thérapeutique: un service**

Notre système sanitaire est hybride dans ce sens que l'Etat a délégué une partie de ses tâches fonamen-

le produit final contrôlable et comparable quant à la qualité, à l'adéquation et l'économie des moyens investis.

Les contrôles de qualité effectués en amont ne sont qu'un garant, pas une certitude. Grâce au diagnostic on peut faire une étude prospective sur la forme et les coûts de traitements éventuels choisis dans une liste préétablie. Le diagnostic est le fruit du travail intellectuel du médecin. Il est sa propriété au même titre et avec les mêmes avantages que donnent la possession d'une propriété intellectuelle, utilisée pour bénéficier d'un traitement. La maladie, et elle seule, appartient au malade.

Contrôler le travail du médecin selon la loi sur l'assurance maladie, en respectant les droits des patients, ne peut se faire qu'en tenant compte des diagnostics d'abord et de l'efficacité des traitements. Tout autre schéma conduit et a conduit à des déviances au détriment des malades et au profit des l'industrie des assurances.

---

## **«On fait un amalgame entre profession libérale et un système politique et économique libéral qui applique les lois du marché et du capitalisme.»**

---

tales à une institution privée qui, elle, applique le principe d'économie néo-libérale basée sur la rentabilité. Par l'effet de la jurisprudence du Tribunal fédéral, on a abandonné un système qui respecte la qualité et les Droits Humanitaires, pour un système matérialiste où la performance ne se mesure qu'en francs. Le législateur a voulu laisser une grande liberté d'action (qualité, efficacité, adéquation au but du traitement et à l'intérêt du patient) au médecin.

Cette liberté a été réduite à une simple considération financière et arithmétique. La médecine thérapeutique n'est ni libérale ni socialiste. Elle est sociale et est un service. Une bonne médecine conduit à des succès économiques. Le libéralisme de la médecine a affaire aux principes de liberté de penser et d'agir du médecin en ayant pour base ses connaissances apprises à l'Université et qu'il peut appliquer seul et sans ingérence ni de l'Etat, ni des assureurs, ni des producteurs de moyens médicaux.

Cette liberté est néanmoins limitée par les connaissances actuelles et par la volonté et par l'intérêt et les souhaits des patients, par le respect du Droit Humanitaire et par les règles égalitaires nécessaires à la pérennité de notre peuple et de l'Etat.

### **Diagnostic: propriété intellectuelle du médecin**

Le but du traitement et de l'intérêt du patient ne peut être déterminé qu'au moment où le diagnostic est posé. L'intérêt du malade ressort de la relation patient/médecin et est lié à la connaissance du diagnostic. Le diagnostic est le fondement du traitement. C'est aussi

### **Traitements et prophylaxie**

La connaissance d'un diagnostic a une portée universelle. Il permettrait d'établir une carte de morbidité pour une région et être la base d'un plan de mesures prophylactiques. Le diagnostic est le produit du médecin, proposé aux patients. Au besoin, il sera affiné ou affirmé avant de pouvoir expliquer les conséquences de la maladie sur l'organisme et proposer un choix de traitement. C'est le patient qui décide librement s'il souhaite un traitement et dans quel cadre.

Le choix de traitement est restreint si le diagnostic est précis. Les règles de guidage, moyens mnémotechniques, si elles représentent l'ossature du schéma de traitement, sont utiles. Mais elles sont restrictives et insuffisantes si l'on considère les patients comme des individualités, et nocives si on exerce la médecine au même pas que son développement et l'évolution de la science. Elles ne peuvent pas se substituer à la relation prioritaire patient/médecin.

Au besoin le médecin diagnostiqueur adressera le malade à un ou plusieurs spécialistes pour traitement en gardant la fonction de coordinateur.

### **Médecin et politique**

On peut être médecin socialiste, radical, ou de tout autre parti. Cette profession ne limite pas le droit de penser. Ceci fait partie des Droits Humains fondamentaux. En Suisse la politique est un service de milice qui permet la multiplicité des idées.

N'acceptant pas les diversités, on va vers un système politique accaparé par des groupes de pression.

C'est déjà le cas pour les assureurs au Conseil national. Les prestataires de soins sont massivement sous-représentés. Ce qui conduit à une distorsion de la démocratie vers une sorte de tyrannie. On ne veut pas d'une démocratie qui ne s'exerce qu'au moment des élections, et qui conduit à une politique en dents de scie. La souveraineté du peuple s'exerce en permanence avec des personnes responsables, et qui respectent l'esprit des lois.

tionnent les traitements, sélectionnent les assurés selon leurs risques et discriminent les personnes. Parce que ce faisant, il renierait le sens de la Déclaration des Droits de l'Homme et ferait retourner notre société mutualiste et sociale vers une société matérialiste et exclusive.

La médecine de diagnostique et thérapeutique ne peut être ni une industrie, ni un marché. Elle est un service. Ainsi sera-t-elle bien aidée par les représen-

---

## «On peut être médecin socialiste, radical, ou de tout autre parti. Cette profession ne limite pas le droit de penser.»

---

De quelque bord qu'il soit, le médecin doit appliquer inconditionnellement les principes du Droit Humanitaire. C'est là que se trouve son corset. Pour y parvenir, il doit disposer d'une indépendance acceptée universellement. Choissant cette profession, il convient que dans son exercice il se sente entièrement à l'aise pour que les principes de qualité et d'équité pour ses patients soient respectés. Il ne peut se substituer à la volonté de ses patients. Il ne peut non plus se soumettre aux règles d'institution qui ra-

tants de parti pour lesquels une des tâches de l'Etat est d'assurer et de réguler l'approvisionnement en biens et services fondamentaux et empêcher qu'il soit soumis à spéculation. La LAMal doit être corrigée. Cette tâche et la politique sanitaire sont l'affaire de tous les partis. Elle concerne aussi les médecins qui sont eux les gardiens et les garants de la connaissance médicale et les témoins des besoins des patients.

La politique se fonde sur des faits, elle se fait avec ceux qui savent.

### Le marché de l'emploi dans le Bulletin des médecins suisses: les postes de médecins en Suisse – mise à jour hebdomadaire.



**C'est ici que vous trouverez le poste que vous cherchez ou votre candidat idéal.**

Le Bulletin des médecins suisses, organe officiel de la FMH et de FMH-Services, est un hebdomadaire publiant 45 numéros par an. Il constitue le marché central des offres d'emploi pour les médecins en Suisse.

Toutes les annonces sont publiées immédiatement aussi bien dans la version imprimée que dans la version en ligne sous [www.bullmed.ch](http://www.bullmed.ch) (en français) et [www.saez.ch](http://www.saez.ch) (en allemand).

Le Bulletin des médecins suisses, revue de pointe des médecins en Suisse, est une publication des Editions médicales suisses EMH.

Nous vous souhaitons le succès!

Contact:  
EMH Schweizerischer Ärzteverlag AG | Farnsburgerstrasse 8 | CH-4132 Muttenz  
Tél. 061 467 85 54 | Fax 061 467 85 56 | E-Mail: [stellenmarkt@emh.ch](mailto:stellenmarkt@emh.ch) | Internet: [www.emh.ch](http://www.emh.ch)

EMH Schweizerischer Ärzteverlag AG  
Editores Medicorum Helveticorum

[www.emh.ch](http://www.emh.ch) [verlag@emh.ch](mailto:verlag@emh.ch)